

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 17 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze et le dix-sept octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents : Ch. FAURIE – J. FERNANDES - M. PORTES - A. LEGRAND - G. ESTAMPE -  
A. M. FERNEKES - J.P. ROUANET - R. BERINGUIER - D. NADALIN – T.  
MARTY - Ph. BOUCHE - L. BONHOMME – N. DEYSSON - M. CAMP

Absents excusés : M.B. PANASSIE – C. ECHARDOUR - V. RICCI – D. HENRY - M. F.  
SAURIN - G. CABESSUT

Absents : R.M. URRIOLABEITIA - T. PLAGNOL - A. MASSOT - D. MALHAIRE - B. DE  
SOUSA - N. REY

Procuration de M.F. SAURIN à J.P. ROUANET  
Procuration de G. CABESSUT à M. PORTES  
Procuration de C. ECHARDOUR à D. NADALIN  
procuration de V. RICCI à J. FERNANDES

Secrétaire de séance : Madame N. DEYSSON a été nommée secrétaire de séance.

**AFFAIRES GENERALES**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Septembre 2011 est approuvé.

**DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DIVERS POINTS RELATIFS AU PROJET DE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Afin d'avancer dans la concrétisation du projet et face au refus de vote d'un groupe de délégués lors de l'assemblée plénière en date du 15 septembre 2011, l'assemblée des

Maires concernés a décidé de proposer directement au vote des Conseils municipaux plusieurs propositions qui doivent être arrêtés en vue de la préparation des statuts de la future Communauté de Communes.

### ***Décision N° 1 : LA DENOMINATION***

Parmi les dénominations proposées par le groupe de travail « Statuts », celle qui a reçu l'adhésion de l'intergroupe de travail est « La Communauté de Communes du Frontonnais ». Cette dénomination paraît être la meilleure identification du territoire retenu pour la future Communauté de Communes par rapport à son environnement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir le nom de « Communauté de Communes du Frontonnais ».

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### ***Décision N° 2 : LE TYPE DE FISCALITE***

A partir des travaux du groupe de travail « Fiscalité », la fiscalité additionnelle (TH, TFB, TFNB, CFE) a été retenue par l'intergroupe de travail. En effet, la Fiscalité Professionnelle Unique (ex TPU) reste possible mais perd aujourd'hui de son intérêt financier, et doit être associée à la fiscalité additionnelle. En outre, après la réforme de la Taxe Professionnelle, les communautés à Fiscalité Professionnelle Unique (ex TPU), passent obligatoirement en fiscalité mixte (additionnelle + FPU).

Par soucis de simplification, il est proposé de retenir au moment de la constitution de la communauté de communes, la fiscalité additionnelle. La Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) pourrait être introduite dans un deuxième temps, dans le cadre d'une harmonisation des taux d'imposition sur le territoire car elle permettrait de bénéficier de la DGF bonifiée, compte tenu des compétences optionnelles choisies dans notre projet.

Il est donc proposé au Conseil municipal de retenir comme type de fiscalité, la fiscalité additionnelle.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### ***Décision N° 3 : LE SIEGE***

Le groupe de travail a étudié plusieurs possibilités en recherchant des disponibilités de terrain et de locaux dans les communes membres et en imaginant une position géographique la plus centrale sur le territoire. La commune de Fronton a indiqué disposer d'un local (ancienne Maison des vins). Ce local est bien situé, en plein centre-ville, visible et facile d'accès.

Le lieu du siège à fixer doit être considéré comme une situation provisoire. La localisation importe peu. Rechercher un local disponible permettant d'accueillir du personnel administratif pour démarrer les nouvelles compétences non assurées actuellement par les

syndicats. Ensuite, un bâtiment propre à la communauté devra certainement être réalisé pour recentrer tous les moyens sur un même site.

La majorité des compétences de la Communauté de Communes sont déjà opérationnelles dans les syndicats qui disposent des locaux adaptés qui permettent d'assurer la continuité des services.

Le développement des nouvelles compétences telles que le CIAS, avec ses différentes activités pourrait être recentré sur un autre site tel que le siège social. Ces locaux doivent aussi pouvoir accueillir le secrétariat général et être un lieu de rencontre et de réunion pour les commissions.

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer le siège de la future communauté de communes à Fronton – à l'Ancienne Maison des vins, Avenue Adrien Escudier.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

#### ***Décision N° 4 : LA REPRESENTATIVITE***

Il est d'abord rappelé que l'intergroupe de travail a opté pour une représentation plus favorable aux petites Communes, que celle définie par la loi. En cela, il est d'accord avec le groupe « Statuts » pour retenir une représentation minimale de 2 délégués par commune, au lieu de 1 délégué. Toutefois, les propositions initiales sont à revoir compte tenu de la nouvelle loi qui limite le nombre total de délégués.

Le nouveau dispositif introduit par la loi, limite le nombre de délégués à 32 pour notre Communauté de Communes. Ce nombre peut toutefois être majoré pour atteindre au maximum 35 délégués (+ 10 %).

Il est précisé que s'il n'y a pas d'accord sur une autre répartition (à la majorité des 2/3 des Conseils Municipaux représentant la moitié de la population), c'est la loi qui s'applique.

La décision à prendre consiste à arrêter une nouvelle répartition des sièges en attribuant un minimum de 2 délégués et en portant le nombre total de délégués à 35.

Dans ce cadre, 3 propositions ont été envisagées :

- N° 1 - Les 3 communes ayant le plus grand nombre de délégués, donnent un délégué (3) aux 3 communes qui suivent,
- N° 2 - Répartition des sièges selon des strates de population,
- N° 3 - Répartition des sièges par strates de population et avec une règle de limitation des délégués des 3 communes les plus peuplées à 49 % du total des délégués.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition n°1 ; on compte 4 voix pour la proposition n°3 ( M. PORTES, G. CABESSUT, C. ECHARDOUR, V. RICCI ).

#### ***Décision N° 5 : PREAMBULE DANS LES STATUTS***

Un groupe de travail propose d'introduire en préambule dans les statuts, une phrase affirmant les principes de l'intercommunalité (principes du développement durable) comme

suit : « Les communes signataires des présents statuts affirment leur volonté de mettre en œuvre une démarche concertée d'intégration des 6 principes de développement durable : Principes de Participation, de Solidarité, de Précaution, de Transversalité, de Subsidiarité et de Responsabilité dans la définition et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques et actions qu'ils décideront ensemble ».

Il est donc proposé au Conseil municipal d'introduire dans les statuts, le préambule ci-dessus énoncé.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de se prononcer contre cette proposition (Ch. FAURIE – J. FERNANDES - A. LEGRAND - A. M. FERNEKESS - J.P. ROUANET - R. BERINGUIER - Ph. BOUCHE - L. BONHOMME — N. DEYSSON - M. F. SAURIN ), 5 voix pour (M. PORTES, G. CABESSUT, C. ECHARDOUR, V. RICCI, D. NADALIN) et 3 abstentions (G. ESTAMPE, M. CAMP, T. MARTY).

### ***Décision N° 6 : « BILAN D'ETAPE » DANS LES STATUTS***

Un groupe de travail propose d'introduire dans les statuts, une notion de « Bilan d'étape » à mi-mandat, en complétant le rôle du président, bien que l'information des communes soit déjà prévue par la loi.

Il est proposé l'adjonction de la phrase suivante : « Le Président de L'EPCI, présente à mi-mandat, un bilan d'étape, devant l'assemblée communautaire, élargie aux élus des Conseils municipaux et des représentants professionnels et de la société civile du territoire ».

Il est toutefois rappelé que l'information du Conseil municipal des communes membres, sur le déroulement du projet communautaire, est déjà prévue par les textes (rapport d'activités annuel présenté en Conseil Municipal, intervention du Président devant les conseils municipaux à la demande de ces derniers, rapport des délégués au moins 2 fois par an sur l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale au Conseil Municipal).

Il est proposé au Conseil municipal d'introduire dans les statuts la notion de bilan d'étape avec la phrase suivante : « Le Président de L'EPCI, présente à mi-mandat, un bilan d'étape, devant l'assemblée communautaire, élargie aux élus des Conseils municipaux et des représentants professionnels et de la société civile du territoire ».

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de se prononcer favorablement sur cette proposition (M. PORTES, G. CABESSUT, C. ECHARDOUR, V. RICCI, D. NADALIN, G. ESTAMPE, M. SAURIN, A. LEGRAND - Ph. BOUCHE, N. DEYSSON); on compte 4 voix contre ( J. FERNANDES, V. RICCI, M. CAMP, L. BONHOMME ) et 4 abstentions ( Ch. FAURIE, R. BERINGUIER, A. M. FERNEKESS, J.P. ROUANET ).

### ***Décision N° 7 : COMPETENCE « ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »***

Les domaines de compétences ont été définis et approuvés par les Conseils municipaux. La compétence « accueil des gens du voyage » n'a pas été introduite dans la synthèse des travaux effectués par le groupe « Compétences ». Un groupe de travail propose de retenir cette compétence dans la Communauté de communes.

Il est précisé que l'accueil des gens du voyage est une problématique de territoire et pas seulement de commune. Deux communes (≥ 5000 habitants) sont actuellement

concernées par la loi qui les oblige à créer une aire d'accueil (FRONTON et CASTELNAU d'ESTRETEFONDS). Cette compétence pourrait être introduite dans le projet, au titre de la compétence « Aménagement de l'espace » étant précisé que celle-ci comprend aussi les aires d'accueil de grand passage et d'autres dispositifs, tels que les aires familiales, prévus dans le plan départemental.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir la compétence « Accueil des gens du voyage », dans le groupe de compétence « Aménagement de l'espace ».

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### ***Décision N° 8 : ASSEMBLEE PLENIERE***

La définition du projet de communauté de communes nécessitait la mise en place d'une instance représentant toutes les communes concernées. Pour cela, il a été demandé à chaque commune de désigner des délégués chargés de la représenter.

Cette instance a constitué trois groupes de travail avec un pilote : « Fiscalité », « Statuts » et « Compétences », chargés d'étudier le projet et de faire des propositions. Un intergroupe constitué des différents pilotes, avait pour rôle d'élaborer la synthèse du travail de groupe et de présenter une proposition finale à l'assemblée plénière (ensemble des délégués).

L'assemblée plénière était destinée à rechercher le consensus le plus large possible dans les propositions de l'intergroupe, et de prendre une décision finale, avant validation par les Conseils municipaux.

Le refus de vote, lors de la dernière réunion de l'assemblée plénière du 15 septembre 2011, sur les propositions de l'intergroupe (Nom, siège, fiscalité, ...) remet en cause le fonctionnement même tel qu'il avait été défini et adopté.

A ce stade du projet la décision des Conseils municipaux devient incontournable. De ce fait, l'assemblée plénière n'a plus de raison d'exister.

Le Conseil Municipal indique qu'il apparaît toutefois nécessaire de définir une nouvelle instance d'harmonisation des décisions avant la présentation des projets aux Conseils Municipaux.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la nécessité de maintenir l'assemblée plénière.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, contre la proposition présentée, sous réserve de définir une nouvelle instance d'harmonisation des décisions avant la présentation des projets aux Conseils Municipaux..

### ***Décision N° 9 : ORGANISATION : NOUVEAUX GROUPES DE TRAVAIL***

Le travail des groupes tels qu'il a été initialement organisé, paraît être arrivé aujourd'hui à son terme.

Il est maintenant indispensable d'approfondir les travaux, par compétence, afin de définir pour chaque d'elles, les priorités dans le projet qui est arrêté. Il convient, à l'exemple du travail effectué dans la compétence « Voirie » d'affiner l'intérêt communautaire et de rédiger une charte précisant certaines garanties pour les communes. Le projet qui a été arrêté, ne pourra être mis en œuvre que sur le long terme. Les priorités seront à définir dans chaque compétence, en s'appuyant sur la proposition faite par le groupe .

Il existe 7 groupes de compétences. Il est proposé de créer 7 commissions spécialisées, une par groupe de compétence.

Chaque commune désigne 1 délégué par groupe de compétence, spécialisé sur les sujets à traiter (adjoint ou conseiller municipal).

Un rapporteur sera nommé dans chaque groupe afin de gérer et d'organiser le travail du groupe.

Compte tenu des points techniques qui doivent être traités, dans certaines réunions, pourront être associés les DGS et (ou) les spécialistes dans les communes (responsable du Service technique, autre élu ou agent, ...).

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune dans les groupes de travail spécialisés, suivant le tableau ci-après :

<b>GROUPE DE COMPETENCE</b>	<b>NOM - PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>
<b>1 - Aménagement de l'espace</b> (BDT, Actes d'urbanisme, SCOT, Sentiers de randonnées)	Alain LEGRAND	Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme et de l'environnement
<b>2 - Développement économique</b> (création, aménagement et gestion de zones d'activités, création d'un service d'accueil et d'aide aux entreprises, actions en faveur du développement touristique)	Michel PORTES	Maire-Adjoint chargé des Finances et du Développement Economique
<b>3 - Création, aménagement et entretien de la voirie</b> (Création et aménagement des voies, parking et places, entretien des voies, entretien des dépendances des voies, pelle intercommunale, rédaction des actes, réseau d'eaux pluviales, travaux sur RD, création et entretien de pistes cyclables)	Jean-Pierre ROUANET	Maire-Adjoint chargé de la Voirie et de la Sécurité
<b>4 – Action sociale d'intérêt communautaire</b> Chantiers d'insertion, Forum social, Aides à la personne,	Marie-Françoise SAURIN	Maire-Adjoint chargé de la solidarité et de l'action sociale
----- structures d'accueil de la petite enfance, structures d'accueil de l'enfance	----- Josette FERNANDES	----- Maire-Adjoint chargé de l'enfance, de la jeunesse et de la vie scolaire
<b>5 – Politique du logement et du cadre de vie</b> (OPAH, PLH, logements d'urgence)	Christian FAURIE	Maire de Bouloc

<b>6 - Protection et mise en valeur de l'environnement</b> (Elimination et traitement des déchets ménagers)	Robert BERINGUIER	Conseiller Municipal Délégué au SIVOM de Fronton
<b>7 – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements</b> d'intérêt communautaire (locaux de la C. C., piscine, cuisine centrale, salle de spectacle, ...)	Thierry MARTY	Maire-Adjoint chargé de la communication et de la vie associative

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### **DEMANDE DE DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAR LE PRÉFET**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE rappelle à l'Assemblée que les travaux de définition du projet de communauté de communes ont débuté sur la base d'un territoire constitué par les 12 communes isolées du Frontonnais.

Il ajoute que très vite, la commune de Labastide Saint-Sernin a manifesté l'éventualité d'un autre choix et qu'elle a finalement décidé de rejoindre « la communauté de communes des coteaux Bellevue ».

Par la suite, la commune de Villariès a délibéré en optant pour l'adhésion à « la communauté de communes des coteaux du Girou ».

Monsieur FAURIE rappelle enfin que les 10 communes restantes, à savoir Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Cépet, Fronton, Gargas, Saint-Rustice, Saint-Sauveur, Vacquiers, Villaudric et Villeneuve-Lès-Bouloc. ont délibéré pour leur adhésion à la nouvelle communauté de communes dont le projet arrive à terme et qui constitue un territoire de plus de 22.000 habitants.

Considérant que le schéma Départemental d'Intercommunalité proposé par le Préfet prévoit la création de la nouvelle communauté de communes dans le Frontonnais,

Considérant que la commission départementale d'intercommunalité a pris en compte le souhait des communes de Labastide Saint Sernin et Villariès et se prononce favorablement pour le territoire de la nouvelle communauté de communes du Frontonnais (réunion du 19 septembre 2011),

Considérant que la volonté des élus des 10 communes concernées par le projet est de lancer la procédure de création rapidement afin de ne pas la subir lors de l'échéance de 2013 et de conserver une dynamique de travail soutenue durant les mois qui viennent afin de clarifier au plus vite les points encore non définis,

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de demander au Préfet la délimitation du périmètre de la communauté de communes en vue de sa création en 2012.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### **SMEA 31 – ELECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNE**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a désigné lors de la création du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, 3 délégués afin de représenter la commune au sein des instances délibérantes.

Monsieur FAURIE expose que, suite à la démission de Michel SOULIGNAC, qui était l'un des représentants de la municipalité au sein de ce collège, il convient d'en désigner un nouveau.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part de la candidature de Robert BERINGUIER.

Après avoir demandé si d'autres conseillers municipaux se portent candidats et avoir obtenu une réponse négative, il invite chacun des élus à passer au vote.

Le résultat de ce vote est le suivant :

Monsieur Robert BERINGUIER est élu à l'unanimité des voix comme délégué de la commune au SMEA 31.

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE</b></p>
---

### **C.M.J. : PROJET DE CALENDRIERS PERSONNALISES**

*Rapporteurs : Léna FERNEKESS, membre du C.M.J. et Josette FERNANDES*

Le C.M.J. a pensé cette année à remplacer les traditionnels ballotins de chocolats remis lors du repas des personnes âgées par des « calendriers chevalets » personnalisés avec des photos et les dates des manifestations de la commune de Bouloc.

Madame FERNANDES indique que plusieurs devis ont été demandés et que celui qui a été retenu est celui de la société EVOLUPRINT pour un montant global pour 250 exemplaires s'élève à 1994,33 € T.T.C.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet présenté par le C.M.J.



## **POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

*Rapporteur : Josette FERNANDES*

- R.A.M. : les accueils collectifs se font désormais sur inscription au vu de la forte fréquentation de la structure ;
- A.L.A.E. : les effectifs sont en hausse et le taux d'encadrement doit être examiné ; concernant le C.L.A.S., 22 enfants ont été repérés pour 16 places disponibles ; une réunion avec les parents concernés aura lieu le 21 octobre ; 2 groupes sont d'ores et déjà prévus avec un commencement de l'activité début novembre ;
- Enfance Jeunesse : en ce qui concerne le Projet Educatif Local, la présentation du diagnostic aux élus est prévue le 14 octobre puis à l'ensemble des partenaires le 20 octobre ;
- Restaurant scolaire : la semaine du goût a lieu du 17 au 21 octobre ;
- Ecoles : les conseils d'école auront lieu le 4 novembre à l'école élémentaire et le 8 novembre à l'école maternelle ;
- C.M.J. : une vente de porte-clés au profit de la Rando de l'Espoir aura lieu le dimanche 23 octobre et une aide pour les personnes se rendant au cimetière la veille de la Toussaint sera mise en place ;
- Bibliothèque : du 4 au 29 octobre, l'exposition « J'en p'rince pour les princesses » est proposée et dans ce cadre une animation avec une conteuse a été proposée le 7 octobre dernier ; celle-ci a rencontré un grand succès.

### **COMMISSION DES GRANDS TRAVAUX ET DU PATRIMOINE COMMUNAL**

## **TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE DE LA CANTINE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

Monsieur NADALIN informe l'assemblée qu'il apparaît nécessaire de repeindre les murs et plafonds de la cuisine et de la réserve et les murs du réfectoire de la cantine municipale.

Il informe l'Assemblée que plusieurs entreprises ont été consultées et présente le devis de l'entreprise VIT portant sur un montant de 7.326,08 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'accepter le principe de la réfection des peintures de la cantine municipale pour un montant de 7.326,08 € T.T.C. et de solliciter du Conseil Général une subvention pour des travaux permettant de préserver l'état des locaux concernés.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

## **POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS :**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

### **BATIMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE :**

Les travaux de doublage sont achevés au 1<sup>er</sup> étage et bien engagés au rez-de-chaussée.

### **EXTENSION ECOLE MATERNELLE :**

Le couloir de circulation a été rendu opérationnel fin septembre. Les travaux concernant les faux-plafonds et l'isolation du plancher haut sont en cours. La nouvelle chaudière est prête à fonctionner.

### **PROJET DE P.A.J. :**

Une nouvelle réunion avec l'architecte a eu lieu le jeudi 13 octobre 2011 et 2 autres rencontres sont programmées les 2 jeudis suivants.

### **SALLE OMNISPORT – Problèmes de fuites d'eau :**

Un 2<sup>ème</sup> constat d'huissier sera réalisé dès que possible pour étayer encore le dossier nécessaire à la procédure judiciaire à venir (infiltration connue non repérée lors du 1<sup>er</sup> constat).

### **TERRAIN DE FOOTBALL N°1 :**

Suite à la rénovation du terrain de football n°1, le gazon commence à repousser et le terrain devrait être à nouveau opérationnel à la mi-novembre.

### **MAISON DU GARDIEN :**

Les menuiseries extérieures ont été remplacées.

## **COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

## **REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR FRANCE TÉLÉCOM**

*Rapporteur : Philippe BOUCHE*

Monsieur BOUCHE rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la Loi de Réglementation des Télécommunications et son décret d'application relatifs aux « droits de passage et servitudes », FRANCE TELECOM a déclaré à la Mairie, gestionnaire du Domaine Public Routier, les infrastructures existantes au 1<sup>er</sup> Janvier 2011. Celles-ci se décomposent en 86,041 km d'artères de télécommunication et 2,70 m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

Monsieur BOUCHE indique qu'il y a lieu de fixer le montant annuel de la redevance qui sera perçue par la commune. Il précise que le montant de la redevance maximale de chaque catégorie a été arrêté par décret. Ces redevances maximales évoluent au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction et le montant de la redevance 2011 est arrêté comme suit :

- Artères de communication : 32,99 € par km d'artère,
- Installation radioélectrique : 219,91 € pour les antennes de plus de 12 m,  
439,82 € pour les pylônes de plus de 12 m,
- Autres installations : 21,98 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur BOUCHE propose à l'Assemblée de valider la déclaration des installations de FRANCE TELECOM au 1<sup>er</sup> Janvier 2011, de fixer le montant de la redevance annuelle à percevoir par la commune comme défini précédemment et d'autoriser le Maire à émettre le titre de recettes correspondant soit 2897,86 €.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité des membres présents, sur la proposition présentée par Monsieur BOUCHE.

### **SÉCHERESSE – DÉGÂTS CAUSÉS AUX HABITATIONS ET BÂTIMENTS PUBLICS COMMUNAUX - DÉCLARATION COMMUNE SINISTRÉE DU 01/01/2011 AU 16/10/2011**

*Rapporteur : Alain LEGRAND*

Monsieur LEGRAND rappelle que notre région a subi une sécheresse importante durant ces dernières années et plus particulièrement depuis 2003.

Depuis le mois de juin 2008 et plus particulièrement durant l'été 2009, de nombreux propriétaires ont constaté sur leur habitation des dégâts (cassures, fissures et autres désordres) souvent très importants liés aux mouvements de terrains consécutifs à l'état de sécheresse. Des travaux importants et surtout onéreux de consolidation et de reprise en sous-cœuvres s'imposent dans tous les cas.

Afin que ces propriétaires puissent faire intervenir leur assurance et être indemnisés, la commune de Bouloc a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse pour l'année 2009 et 2010. Les arrêtés interministériels du 13/12/2010 et du 18/08/2011 n'ont pas reconnu l'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse pour toutes les communes du département de la Haute-Garonne qui en ont fait la demande.

Aujourd'hui Bouloc compte plus de 75 sinistres connus liés à la sécheresse, sur les habitations et bâtiments publics communaux. Par conséquent, vu l'ampleur du phénomène et les dégâts causés sur les bâtiments qui ne cessent de s'amplifier, il est nécessaire de demander à nouveau le classement de la commune pour les sinistres liés à la sécheresse pour l'année 2011.

Monsieur LEGRAND propose au Conseil Municipal de demander au Préfet de la Haute-Garonne de classer la commune de Bouloc sinistrée suite à la sécheresse pour la période du 01/01/2011 au 16/10/2011.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition présentée.

### **PRESENTATION DE LA 6<sup>ème</sup> MODIFICATION DU P.L.U.**

*Rapporteur : Alain LEGRAND*

Monsieur LEGRAND indique que la 6<sup>ème</sup> modification du P.L.U. comporte plusieurs points : l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du Vigé, la création d'un secteur Nj correspondant aux « jardins solidaires » gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, la rectification de deux erreurs matérielles ( route de Villaudric parcelle n° 451 et chemin de Boudoun parcelle n° 1334 ), le changement de classement de la zone 2US en

zone 2U, d'une maison d'habitation incluse à l'origine dans la zone 2US à vocation sportive, la modification de la bande de bruit de part et d'autre de la RD4, les modifications portées au règlement écrit concernant les places de stationnement des habitations et des modifications portant sur la liste des emplacements réservés.

Monsieur LEGRAND précise que la consultation des services publics associés a été engagée le 16 Septembre dernier et que l'enquête publique se déroulera du 17 Octobre 2011 au 15 Novembre 2011, les permanences du commissaire enquêteur étant programmées les mercredi 19 Octobre 2011 de 10 heures à 12 heures, vendredi 28 Octobre 2011 de 15 heures à 17 heures et mardi 8 Novembre 2011 de 9 heures à 12 heures.

## **COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET COMMUNICATION**

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À BAOBAB 31**

*Rapporteur : Thierry MARTY*

Monsieur MARTY rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaïne dénommée « BAOBAB 31 » dans l'organisation du vide grenier du 25 Septembre 2011. A ce titre, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 2.075,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition présentée.

### **POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION**

*Rapporteurs : Thierry MARTY,*

#### **COMMUNICATION - PUBLICATIONS**

La dernière publication de l'année de « *Bouloc les Nouvelles* » paraîtra fin novembre. Une réflexion est en cours pour établir le plan de communication 2012.

#### **VIE ASSOCIATIVE**

Une réunion bilan du forum des associations, est à venir avec l'ensemble des associations. L'association Énergie et Harmonie (« *Tai Chi Chuan* ») a pu obtenir le 2ème créneau horaire souhaité.

Deux nouvelles associations sont en projet : Une de modélisme auto, et une autre de handball avec Monsieur PIERRE, ancien Président du club de Fronton qui souhaiterait uniquement ouvrir une section Sénior en vue de la saison 2012/2013.

#### **SITE INTERNET**

Le contenu du nouveau site est bien avancé. Il remplacerait le site actuel qui est obsolète .

## **RAPPEL : EVENEMENTS A VENIR**

Récompense des sportifs méritants : vendredi 25 novembre à 18 h 45 (salle des fêtes)

Réception des nouveaux habitants : vendredi 9 décembre à 18 h 45 (salle des fêtes).

### **COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL**

#### **AFFECTATION BUDGÉTAIRE DE LA GRATIFICATION PRÉVUE À L'OCCASION DE LA REMISE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR - Modifie la délibération 2011-08-011 du 26 septembre 2011 relative à la mise ne place de la médaille d'honneur**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Lors de la séance du 26 Septembre 2011, le Conseil Municipal a voté la mise en place de la médaille d'honneur et l'attribution d'une gratification proportionnelle au nombre d'années passées dans la collectivité : 10 euros par année pour 20 ans de présence, 15 euros entre 21 ans et 29 ans de présence, 20 euros à partir de 30 ans de présence.

Il était prévu que cette gratification payée sur le salaire de Janvier soit intégrée au régime indemnitaire.

Suite à l'observation du contrôle de la légalité de la Préfecture relative à l'affectation budgétaire de cette gratification, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter la gratification attribuée au titre de la médaille d'honneur au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » et donc de modifier la délibération 2011-08-011 du 27 septembre 2011.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### **COMMISSION VOIRIE ET SECURITE**

#### **ACQUISITION DE PARCELLES AU LIEU DIT « LE MAS » EN VUE DE L'EXTENSION DE LA RUE DES JUILLASSES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE PANFARY. Modifie la Délibération 2011/05/012 (Erreur sur l'identité d'un propriétaire)**

*Rapporteur : Jean-Pierre ROUANET*

Le 23 Mai 2011, le Conseil Municipal a pris une délibération favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées en section D n° 2027 et 2147 pour permettre l'extension de la Rue des Juillasses et son ouverture vers le Chemin de Panfary.

La rédaction de la délibération concernant la parcelle cadastrée en section D n° 2147 désignait, comme propriétaire, Monsieur Jacques PERTENAÏS alors que celui-ci n'était que le délégataire de la Société SOFT.

Monsieur ROUANET rappelle que les parcelles concernées par l'acquisition appartiennent d'une part à Mesdames Bruna CASSIN et Marie DE ANTONI pour la parcelle cadastrée section D n° 2027 d'une superficie de 251 m<sup>2</sup> et d'autre part à la société SOFT pour la parcelle cadastrée : section D n° 2147 d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>.

Il est également rappelé que la rédaction des actes sera confiée au service des Actes Administratifs du Syndicat Intercommunal du Canton de Fronton.

Monsieur ROUANET propose au Conseil Municipal d'acquérir pour l'euro symbolique, les parcelles précitées auprès de Mesdames Bruna CASSIN et Marie DE ANTONI ainsi que de la Société SOFT, de donner tous les pouvoirs au Maire pour réaliser ces acquisitions et de l'autoriser à signer l'acte en la forme administrative, relatif à ces transferts de propriété.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### **POINT SUR LES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS :**

*Rapporteur : Jean-Pierre ROUANET*

Monsieur ROUANET présente la situation des travaux de voirie au 17 octobre 2011 :

- Cheminement piétonnier Route de Castelnau 2<sup>ème</sup> phase : le SIV a terminé l'étude du projet et son évaluation ; la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été acceptée par le Conseil municipal et transmise au Conseil Général pour signature;
- Piste cyclable Mairie – Zone commerciale : l'entreprise SEROBA a commencé les travaux mais ne pourra les achever qu'après la réalisation des travaux d'éclairage public ;
- Schéma global des liaisons douces : le SIV a présenté l'étude ; une réunion avec C.D.C.V. aura lieu cette semaine ; il faut maintenant définir les actions et les priorités ;
- Point-à-temps : les travaux sont terminés ;
- Signalisation horizontale : le réfection est terminée ;
- Carrefour RD4/Chemin de Saint-Jean : le Conseil Général concentre la décision d'expropriation sur l'intersection entre les 2 voies ; le déplacement du ruisseau de Saint-Jean est reporté ;
- Plan de la ville : une mise à jour est en cours ; certaines voies sont à dénommer ;
- Cheminement piétonnier Rue du Petit Pré / Rue de Fomberner : suite à la demande de particuliers, le revêtement et l'éclairage sont à l'étude ;
- Ecole maternelle après travaux, chemin de Panfary, parking ateliers municipaux n°2 : les revêtements sont à évaluer.

**COMMISSION SOLIDARITE  
ET ACTION SOCIALE**

### **POINT SUR L'ACTION DE LA COMMISSION**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

## **1/ Jardins solidaires**

Le chantier d'insertion de Bouloc a terminé la pose de la clôture en bois autour de l'enceinte des jardins. Les deux tables et bancs de pique nique sont en place sous l'abri commun. La pose des portails est en cours. Un petit-déjeuner a été organisé ce matin-même pour remercier l'équipe du chantier d'insertion.

Une réunion bilan organisée par le comité de pilotage des jardins a eu lieu avec l'ensemble des jardiniers le 8 octobre. Cette première saison se révèle positive pour tous.

Quelques petits « chapardages » sont à noter, ce qui devrait être en grande partie résolu avec la clôture qui constituera un frein au libre accès des parcelles.

Une poubelle va être mise en place sous l'abri commun.

Il a rappelé aux jardiniers que l'entretien des parties communes (allées) appartient à l'ensemble des jardiniers.

## **2/ Rando de l'espoir**

La Mairie de Bouloc a reçu la rando de l'espoir qui agissait cette année au profit de l'association Rétina qui œuvre pour les non-voyants et mal-voyants. La rando est partie de Blagnac le matin du samedi 1<sup>er</sup> octobre et a rejoint Bouloc vers 13 heures. Le CCAS a remis à l'association la somme de 250 €. Une boîte pour recueillir des dons est à disposition de tous pendant un mois au secrétariat de la mairie.

## **3/ Logement sociaux : Résidence « Bellevue » et Résidence « Les Pelissières »**

En vue de la réunion de la commission d'attribution des logements qui aura lieu fin Novembre, la municipalité a fait parvenir son positionnement de candidatures le 15 octobre (à raison de 3 candidatures par logement) aux deux sociétés propriétaires (Arcade et Colomiers Habitat). Tous les dossiers de candidatures ont été étudiés en fonction de critères précis.

## **4/ Forum Social**

Une réunion bilan avec l'ensemble des partenaires se déroulera le 15 Novembre à 14 h 30.

## **5/ Trèfle à 4 feuilles**

L'association boulocaine « le trèfle à 4 feuilles » a présenté ses nouveaux locaux de distribution de Castelnau d'Estrétefonds (Grande rue) le jeudi 13 octobre.

## **6/ En cours**

Une réflexion sur l'organisation du repas des aînés en collaboration avec la commission « sports, culture, loisirs et communication » est en cours.

**La séance est levée à 23 h 00.**

## Relevé des délibérations :

2011/009/001	Intercommunalité	Position du Conseil Municipal sur divers points relatifs à la communauté de communes
2011/009/002	Intercommunalité	Demande de délimitation du périmètre de la future communauté de communes par le Préfet
2011/009/003	Désignation de représentants	Election d'un nouveau représentant de la commune au SMEA
2011/009/004	Subvention - Demande	Travaux de rénovation intérieure de la cantine municipale – Demande de subvention
2011/009/005	Finances	France Telecom : redevance annuelle d'occupation du domaine public
2011/009/006	Subvention – Attribution	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Baobab 31
2011/009/007	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Modification de la délibération n° 2011/08/011 – Changement d'affectation budgétaire de la gratification prévue lors de la remise de la Médaille d'honneur
2011/009/008	Acquisition foncière	Modification de la délibération n° 2011/05/012 – Acquisition de parcelles au lieu-dit « Le Mas » -Erreur sur l'identité d'un propriétaire
2011/009/009	Urbanisme	Sécheresse – Déclaration commune sinistrée du 01/01/2011 au 16/10/2011



Emargements :

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i>	<i>Jean-Pierre ROUANET</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à M. PORTES</i>
<i>Alain LEGRAND</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Michel PORTES</i>
<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Marie SAURIN</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à J.P. ROUANET</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Louis BONHOMME</i>
<i>Dominique HENRY</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Claire ECHARDOUR</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à D. NADALIN</i>	<i>Maryse CAMP</i>
<i>Nadine REY</i> <i>Absente</i>	<i>Philippe BOUCHE</i>	<i>Valérie RICCI</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à J. FERNANDES</i>	<i>Dominique MALHAIRE</i> <i>Absent</i>
<i>Marie PANASSIE</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Nadine DEYSSON</i>	<i>Bernadette DE SOUSA</i> <i>Absente</i>	<i>Rose-Marie URRIOLABEITIA</i> <i>Absente</i>
<i>Tiphaine PLAGNOL</i> <i>Absent</i>	<i>Alain MASSOT</i> <i>Absent</i>		